

Offre pour un emploi complémentaire

Dans le cadre d'un projet-pilote

QUI SOMMES-NOUS ?

Nous sommes 4 services louviérois partenaires: Solidarité femmes, APEP (équipe Sos enfants), Praxis et le Service d'assistance policière aux victimes, spécialisés dans l'accompagnement des victimes (adultes/enfants) et des auteurs de violences conjugales. Nous constituons le comité de pilotage du projet. Solidarité femmes coordonne les engagements au nom du Comité de pilotage.

QUI VOULONS-NOUS ENGAGER ?

Vous êtes travailleur.se social.e, éducateur.trice spécialisé.e, psychologue, criminologue avec quelques années d'expérience ou retraité.e, vous êtes formé.e ou du moins sensibilisé.e aux violences conjugales, vous êtes intéressé.e par des prestations complémentaires

Nous recherchons AU MINIMUM 3 professionnel.les du travail psychosocial pour des missions de courte durée, durant un 1 an, dans le cadre d'un projet-pilote innovant sur la protection des enfants en contexte de violences conjugales

DE QUEL PROJET S'AGIT-IL ?

Les constats de terrain et les recherches récentes en la matière soulignent la dangerosité des violences conjugales car elles persistent après la séparation et continuent à affecter les victimes adultes et enfants. Cette continuation est entretenue par le lien indéfectible de parentalité qui subsiste à celui de la conjugalité et se produisent très souvent lors des échanges d'enfant.

Une recherche menée en 2018 par E. Melan, pour Solidarité femmes, met en exergue que 79% des victimes subissent encore des violences (comportements possessifs, harcelants, violences physiques, psychiques, économiques, ...) après la séparation pouvant remonter à plus de cinq ans. Cela se manifeste également par le non-respect du cadre judiciaire par le parent violent, une instrumentalisation des enfants dans le but de nuire à l'ex-partenaire et dans un certain nombre de cas, des violences directes commises sur les enfants communs par le parent auteur de VC. Les victimes adultes et les enfants continuent à vivre dans la peur et l'insécurité et à subir de plein fouet les impacts des violences du partenaire/parent.

C'est pourquoi, à partir du dispositif expérimenté depuis 2012 par nos voisins français, nous avons mis au point un projet-pilote, appelé MAP (mesure d'accompagnement protégé des enfants) qui vise à faire en sorte que les parents ne se rencontrent pas lors des échanges d'enfant.

Concrètement :

Des « agents mobiles » spécialisés en matière de prise en charge des violences conjugales accompagnent les enfants vers le lieu d'hébergement parental, et ce, sur base d'une décision, limitée dans le temps (6 mois en général) délivrée par le juge du tribunal de la famille.

Ce dispositif d'accompagnement permet ainsi d'éviter tout contact entre la victime et l'auteur et donne à l'enfant la possibilité de s'exprimer librement avec un tiers. Ce dernier pourra donc non seulement accompagner l'enfant mais aussi recevoir sa parole pour la relayer auprès du juge si besoin. Les parents quant à eux sont également suivis chacun par un service spécialisé.

MISSION DES PROFESSIONNEL.ES ENGAGE.ES

- *accompagner et aller rechercher les enfants qui seront en droit de visite chez le parent non gardien avec leur véhicule personnel
- *vérifier si l'enfant est accueilli dans de bonnes conditions
- *avoir un entretien avec l'enfant lors du retour au domicile du parent gardien
- *Faire un rapport de la mission au comité de pilotage du projet
- *participer aux réunions d'évaluation

ENCADREMENT DES ACCOMPAGNANT.ES

Les personnes engagées :

- *recevront une formation complémentaire sur les violences conjugales avec un focus particulier sur la parentalité et l'impact de ces violences sur les enfants
- *seront accompagnées et supervisées par le comité de pilotage
- *seront en contact avec une travailleuse d'un des services partenaires durant leurs prestations

TEMPS DE TRAVAIL

Les prestations se dérouleront durant quelques heures les mercredi, vendredi, samedi /dimanche. Elles seront circonscrites à l'arrondissement judiciaire de Mons. Les personnes engagées travailleront en principe à tour de rôle et une semaine sur 3 minimum en fonction des MAP décidées par le Tribunal de la Famille.

REMUNERATION

Les personnes engagées :

- *seront rémunérées en fonction du nombre d'heures prestées par mois
- *recevront des frais de déplacement payés au tarif en vigueur
- *auront à leur disposition un GSM de fonction
- *bénéficieront d'une assurance-mission pour les déplacements avec leur véhicule personnel

INDISPENSABLE

Avoir une voiture personnelle pour véhiculer les enfants.

COMMENT POSTULER ?

Envoyer une lettre de motivation et un CV, par email exclusivement, à l'asbl Solidarité femmes

solidaritefemmeslalouviere@gmail.com

Date limite de candidature : 31/8/2023

Les candidat.es retenu.es sur base du CV et de la lettre de motivation seront invitées à un entretien avec le comité de pilotage du projet.